

Sur convocation du Maire en date du 23 janvier 2018, les membres du conseil municipal se sont réunis le 1^{er} février 2018 à 20h30, à la Maison Polyvalente, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENTES EXCUSEES : Nathalie DRON (qui a donné pouvoir à Marie-Odile DEFREERE-MILLER), Maryanne JEANDEMANGE (qui a donné pouvoir à Serge COSSIN)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Maurice JEROME

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 4 janvier 2018

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations.

Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Un terrain situé rue des Roseaux, vendu 40.000,00 €
- Un terrain situé sur l'ancien site des ETS Victor PERRIN, vendu 867.827,96 €
- Un terrain situé rue d'Epinal, vendu 17.250,00 €
- Une maison et un terrain rue des Pervenches, vendus 152.000,00 €

Point n°3 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité, de maintenir les montants des subventions de 2016 et 2017, à savoir :

- ES AVIERE	1.564,00 €
- Judo Club	460,00 €
- Comité des Fêtes	330,00 €
- Ste Fleur de l'Avière	53,00 €
- Pétanque Club de l'Avière	252,00 €
- Amicale des Retraités	163,00 €
- AGVDU	342,00 €
- Le Point Compté	107,00 €
- APEAE	107,00 €
- Show Dance 88	89,00 €
- Ass. Sauvegarde de Virine	62,00 €
- Prévention Routière	56,00 €
- En réserve	<u>215,00 €</u>
TOTAL	3.800,00 €

Point n°4 : Gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage à 150,00 € (comme en 2016 et 2017). Cette indemnité est versée à Monsieur l'Abbé LAMBOLEZ.

Point n°5 : Dotation scolaire

Comme les deux années passées, et à l'unanimité du Conseil Municipal, la dotation scolaire est de 47,00 €/élève. L'effectif des écoles à la rentrée 2017/2018 est de 66 élèves en maternelle et 132 € en élémentaire soit une somme total de 9.306,00 €.

Point n°6 : Participation des communes au fonctionnement des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la participation par élève à 800 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Point n°7 : Subvention au CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer cette subvention pour 2018 à 6.000,00 €.

Point n°8 : Contrat aidé

Une conseillère de CAP-EMPLOI a pris contact avec Monsieur le Maire concernant un nouveau dispositif de contrat aidé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'embauche d'un contrat aidé à 35 heures par semaine pour un an. L'aide de l'Etat s'élève à 50 % sur 26 heures par semaine.

Point n°9 : Renouvellement d'un bail de chasse

Le bail de chasse n°2 arrivant à échéance, le Conseil Municipal doit prendre une décision quant à sa location pour les années à venir. Après plusieurs courriers reçus en Mairie de différentes personnes et sociétés de chasse intéressées, il est demandé à Monsieur le Maire de demander des propositions plus précises auprès de ces mêmes personnes afin de prendre une décision plus objective.

Point n°10 : Projets de travaux soumis à la DETR

La circulaire DETR 2018 nous informe que le taux de subvention oscillera entre 20 et 40 %.

Les travaux éligibles sont : la modernisation de l'éclairage public (42.500,00 € TTC) ; l'équipement numérique à l'école élémentaire (11.040,00 € TTC) ; le remplacement des fenêtres dans les deux écoles (38.502,00 € TTC) ; la mise en accessibilité des bâtiments communaux (21.000,00 € TTC).

Point n°11 : Cession du patrimoine HLM

VOSGELIS informe la commune que le conseil d'administration a décidé de vendre ses 8 logements situés Sentier des Ecoliers et rue Nicolas Bellot. La Préfecture consultera la commune sur cette action afin d'offrir aux locataires de ses logements de devenir propriétaires. La question des 20 % de logements sociaux se pose car la commune était à 21 % en 2015. Qu'en sera-t-il après la vente ?

Informations et questions diverses

Travaux dans le salon d'honneur de la Mairie : l'électricité, les boiseries et les peintures seront refaits et pour décider des teintes, une réunion est prévue le 12 février 2018 à 18h.

Logement communal : un locataire fera l'objet d'une procédure d'expulsion du fait de nombreux loyers impayés.

Taux de subvention possible du Département : taux minimum pour la collectivité de 16% ; pour tous dossiers au titre de l'environnement, le taux est de 26% et pour tous dossiers au titre de la voirie, le taux est de 18 %. Aides financières cumulables avec la DETR.

CCAS : 3 démissions de personnes non élues sont intervenues. Il y a lieu de les remplacer.

Terrain occupé à titre précaire : une demande a été formulée par un agriculteur de la commune pour pouvoir occuper à titre provisoire précaire le terrain situé près des ateliers communaux. Ce terrain est déjà occupé. A revoir !

Zone humide : le cabinet qui s'occupe de cette zone près des ateliers communaux a repris contact avec la commune. A suivre !

Demande de l'école élémentaire : un courrier a été reçu en Mairie de la Directrice de l'école afin de demander une aide financière pour un voyage organisé à GUEDELON dans l'Yonne les 24 et 25 mai prochain. Un complément d'information lui sera demandé avant la prise de décision.

Etude de préfiguration des compétences Eau et Assainissement à l'échelle de la CAE : un formulaire de demande d'informations est à remplir par la commune et à renvoyer à la CAE. La proposition de la Loi Ferrand-Fesneau relative aux compétences Eau et Assainissement a été adoptée et les communautés d'agglomération doivent prendre les deux compétences obligatoires dès 2020.

Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat : des aides financières ont été octroyées à deux administrés (12.730,00 € pour l'un et 1.468,00 € pour le second).

Fibre optique : les chantiers sont commencés et une réunion est prévue à la Mairie de Mazeley avec l'entreprise instigatrice des travaux le 12 février prochain à 10h00.

Demande d'une administrée : une personne exerçant une activité de peinture souhaiterait pouvoir proposer son activité à Darnieulles à partir de septembre 2018. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et propose la salle de réunion de l'Allée des Corvées.

Médaille du travail : en 2018, 5 agents communaux peuvent prétendre à la médaille du travail (2 médailles d'argent pour 20 ans ; 2 médailles de vermeil pour 30 ans et 1 médaille d'Or pour 35 ans). L'année 2019, ce seront 6 élus pourront prétendre à la médaille de vermeil et 2 à la médaille d'or.

Comité des fêtes : invite les élus à visiter les travaux réalisés dans leur local. La date arrêtée par le Conseil Municipal est le 17 mars 2018 à 11h00. L'assemblée générale quant à elle se déroulera le 20 février 2018 à 18h00 à la salle de réunion du Dojo.

Courrier d'une propriétaire d'une maison rue de Mirecourt : qui se plaint des nuisances causées par la maison voisine à la sienne, laissée à l'abandon. Une prise de contact a été faite avec le notaire qui s'occupe de la succession de la famille du bien concerné. A suivre !

Réunion au Centre des Congrès : concernant le lancement de l'atelier des territoires « Faire de l'Eau une ressource pour l'aménagement », le 16 février 2018 à 14h00. Tous les élus y sont conviés.

Dernière analyse d'eau : conforme.

Bulletin communal : le Président de la CAE et notre Député remercient la commune pour l'envoi du bulletin municipal. Un ancien Darnieullien quant à lui, envoie un joli mot après avoir pris connaissance de ce dernier.

Défibrillateur : une conseillère municipale émet le souhait de voir installer un défibrillateur aux abords de la salle des fêtes.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 1^{er} mars 2018 à 20h30

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h45.